



Paris, le 13 juillet 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Première réunion de la commission internationale agricole et agro-alimentaire

Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères ont présidé ce 13 juillet 2018 au Quai d'Orsay, la première réunion de la commission internationale agricole et agro-alimentaire dont l'animation est confiée à FranceAgriMer, en lien avec tous les partenaires de l'export. Son objectif est de soutenir le développement des filières françaises du secteur à l'international.

Stéphane Travert et Jean-Baptiste Lemoyne ont souligné que les marchés internationaux sont indispensables à l'équilibre économique des filières françaises, notamment grâce à la croissance des pays tiers. Stéphane Travert a rappelé que les États généraux de l'alimentation (EGA) et les plans filières des interprofessions ont mis en lumière l'importance d'une stratégie à l'international des filières agricoles et agroalimentaires pour renforcer leur positionnement sur ces marchés. Jean-Baptiste Lemoyne a souligné la mobilisation des autorités politiques pour la promotion des intérêts commerciaux des entreprises de la filière et salué la mobilisation des services de l'Etat à l'étranger, ainsi que de Business France.

Dans le cadre de la stratégie 2018-2022 pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agro-alimentaires, forêt-bois et des produits biosourcés, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a souligné l'importance du soutien aux démarches collectives de filières pour conquérir des marchés internationaux, et la nécessité de travailler de façon coordonnée avec différentes filières et en articulant les différents outils publics disponibles.

Les Ministres se sont réjoui à cette occasion de la notification ce jour au gouvernement français par l'administration sanitaire chinoise (CNCA) de l'agrément accordé à deux abattoirs français, BIGARD de Feignies (Nord) et ELIVIA du Lion d'Angers (Maine et Loire) pour l'exportation de viandes bovines vers la Chine. Deux entrepôts français se sont également vus attribuer cette autorisation. Cette décision, qui met fin à 17 ans d'embargo chinois sur la viande bovine française, est très importante pour la filière bovine et s'inscrit dans les engagements pris par le Président de la République Française et le Président chinois lors de sa visite en Chine d'Emmanuel Macron en janvier dernier, confirmés lors de la récente visite du Premier ministre.

Les ministres ont endossé le programme de travail de la commission internationale mise en place ce jour qui réunit l'ensemble des parties-prenantes de l'export. Cette commission, lieu de dialogue et de projets dont l'animation est confiée à FranceAgriMer, travaillera sur les thématiques suivantes :

- le « qui fait quoi » en matière sanitaire et phytosanitaire, de façon à gagner en efficacité en matière d'ouverture de marchés en pays tiers ;
- les questions de données statistiques et nomenclature douanière, afin de doter les interprofessions d'outils d'analyse rénovés ;
- les problématiques de logistique autour des nouvelles routes de la soie, des groupes de travail « pays » permettant de faire émerger des offres collaboratives sur des marchés d'importance pour l'agro-alimentaire français.

Un point de suivi sera effectué à la fin du mois d'octobre, en parallèle du SIAL.

Pour Stéphane Travert et Jean-Baptiste Lemoyne, cette démarche s'inscrit aussi dans les objectifs du grand plan d'investissement du Gouvernement qui vise notamment à accompagner le développement des filières, améliorer leur compétitivité, stimuler l'innovation et renforcer leur leadership européen et leur positionnement à l'international.

Service de presse de FranceAgriMer : Tél : 01 73 30 22 54 / presse@franceagrimer.fr

Service de presse du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : Tél : 01 49 55 60 11/ ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Service de presse du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères : Tél : 01 43 17 63 91/ chefcab.se@diplomatie.gouv.fr

FRANCEAGRIMER EN BREF

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche maritime et de l'agroalimentaire.

Lieu de dialogue et de concertation pour l'ensemble des maillons des filières alimentaires, l'établissement a pour mission de favoriser l'organisation collective des acteurs économiques, de faciliter leur rayonnement à l'international et de gérer l'octroi de certaines aides nationales et européennes. L'établissement met aussi ses capacités d'expertise à disposition des pouvoirs publics et des filières pour les aider à élaborer leurs stratégies de développement.

FranceAgriMer est un établissement public, placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du ministère de l'Économie et des Finances. www.franceagrimer.fr @FranceAgriMerFR